



Centre Européen
des Consommateurs
Luxembourg

25.10.2016: Prochain midi du consommateur européen: Litiges en matière de transport aérien – Comment faire respecter vos droits ?

Votre vol a été annulé, retardé ou surbooké ? Vous avez perdu votre bagage ? Faites valoir vos droits !

Depuis 2004, la réglementation européenne prévoit que les passagers ont, sous certaines conditions, droit à une indemnisation en cas de problèmes avec le transport aérien. En pratique cependant, il arrive que les passagers se heurtent à certaines difficultés quant à l'exercice de leurs droits auprès des compagnies aériennes. La mission de l'organisme national chargé de l'application du règlement (CE) n°261/2004 « droits des passagers aériens » est de vous aider à faire appliquer la réglementation européenne.

Le Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg, la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg ont le plaisir de vous inviter à écouter et à poser vos questions à Madame Cindy BAUWENS, juriste auprès de l'organisme national chargé de l'application du règlement (CE) n°261/2004 « droits des passagers aériens », Ministère de l'Economie et Monsieur Philippe BERNARD, juriste auprès du Centre Européen des Consommateurs Luxembourg:

Mardi, 25 octobre 2016 de 12h30 à 13h30

Centre d'information européen de la Maison de l'Union européenne

7, rue du Marché-aux-Herbes – Luxembourg

Modération: Karin Basenach

Boissons et sandwich vous seront offerts

[Invitation](#)

Connaissez-vous vos droits en tant que consommateurs européens ? Participez à notre quiz pour obtenir votre score !

Ce quiz ne prend pas plus de 2 mn mais vos réponses nous serviront pour mieux cibler nos campagnes d'information

pour la protection des consommateurs en Europe. Merci d'avance pour votre participation.

Bonne chance !

[Participez à notre quiz](#)

Kennen Sie Ihre Rechte als Verbraucher in der EU ? Nehmen Sie teil an unserem Quiz und erfahren Sie mehr !

Die Beantwortung dauert nicht länger als 2 Minuten. Uns helfen Sie damit, unsere Informationskampagnen zum Verbraucherschutz in der EU präziser zu gestalten.

Vielen Dank und Viel Glück !

[Nehmen Sie teil an unserem Quiz](#)

LuxairTours modifie son offre de voyage à forfait

Désormais, les voyages à forfait proposés par LuxairTours n'incluent plus l'assurance et le parking. Ces deux services seront proposés en option contre supplément. Vous êtes donc libres d'y souscrire ou non.

Cette suppression de l'assurance incluse s'inscrit dans l'évolution du droit européen de la consommation qui impose un devoir d'information et de transparence des prix proposés aux consommateurs ainsi que la possibilité d'opter pour un « opt-in » au lieu d'un « opt-out ». Cette liberté de choix permettra, entre autres, aux personnes bénéficiant déjà d'une assurance voyage de ne pas payer pour deux prestations similaires puisqu'une telle assurance est incluse dans certaines offres de carte bancaire.

Le service de parking sera également optionnel ce qui permettra à chacun de le réserver s'il le souhaite mais en aucun cas une obligation. Il s'agit là aussi d'une modification qui respecte la législation selon laquelle un « opt-out » est interdit.



Disclaimer: The information contained in these message and attachments is intended solely for the attention and use of the named addressee and may be confidential. If you are not the intended recipient, you are reminded that the information remains the property of the sender. You must not use, disclose, distribute, copy, print or rely on this e-mail. If you have received this message in error, please contact the sender immediately and irrevocably delete or destroy this message and any copies.

Avertissement : Les informations contenues dans ce message et les pièces qui y sont jointes sont établies à l'intention et à l'usage exclusifs du destinataire et peuvent être confidentielles. Si ce message ne vous est pas destiné, nous vous rappelons que les informations qu'il contient demeurent la propriété de l'expéditeur et que vous ne pouvez pas utiliser, divulguer, diffuser, reproduire ou imprimer ce message électronique ni vous fonder sur son contenu. Si ce message vous a été adressé par erreur, nous vous prions de vous mettre immédiatement en rapport avec l'expéditeur et d'effacer ou de détruire définitivement le message ainsi que toute copie éventuelle.

If you are not interested in receiving any more messages like this one, you can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)